

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 DECEMBRE 1986

I - LES DECISIONS

Le Conseil à l'unanimité :

- a autorisé le Président à associer l'Université au projet de Groupement d'intérêt public "Céramique Fines Techniques".
- a adopté les statuts du Centre de Valorisation de la recherche et du transfert de technologie.
- a nommé J.P CALLEGARI Administrateur Provisoire de ce Centre de Valorisation.
- a décidé de mettre à l'étude un projet de création de société filiale pour valoriser la recherche et le transfert.
- a établi un taux unique de 4% de prélèvement sur tous les contrats de recherche (frais de gestion).
- a décidé d'imputer les frais de téléphone à chaque laboratoire et à chaque composante de l'Université
- a adopté la D.B.M. présentée.
- a adopté l'accord de coopération scientifique avec l'Université d'ORAN (Algérie), la Convention avec l'Université de MASUKU (Gabon), la Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de CAMBRAI.
- a approuvé les nouvelles modalités de préparation et d'évaluation de l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université.

Le conseil a demandé un complément d'informations sur le niveau des formations du Centre de Formation et de Perfectionnement d'HAUTMONT.

II - DECLARATION DU PRESIDENT TISON

- 2 -

Dès le début de la séance le Président TISON fait la déclaration suivante :

" En commençant ce Conseil, Je veux remercier avec force, du plus profond de moi-même, tous ceux, étudiants et personnels de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS, qui ont défendu avec succès l'Université Française en général, et leur Université Valenciennaise en particulier, menacée plus que toutes les autres compte tenu de ses spécificités.

Je tiens notamment à souligner combien j'ai apprécié l'action décidée et raisonnée, puissante et sereine, des étudiants de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS ; ils ont prouvé, en ces circonstances difficiles, leur sens des responsabilités, et leur maturité intellectuelle et civique.

Je me réjouis par ailleurs que les enseignants, en accord avec les étudiants, aient décidé de tout mettre en oeuvre pour que les programmes d'enseignements soient finalement assurés dans leur globalité".

III - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 6/11/1986

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité mais deux additifs devront y figurer : les interventions de Mme VICHY (1) et M. DEL CAMPO (2)

1) Sur interrogation de Mme VICHY concernant les "retombées" des projets de construction, relatives à l'Institut des Lettes, Langues et Arts, le Président la rassure : d'une part, la règle à l'Université à toujours été le "partage des capacités d'accueil" (l'I.U.T. en avait donné l'exemple), et par conséquent toute construction profite à tous, et d'autre part des constructions visant à l'extension des bâtiments Lettres et Sciences seront demandées en dernière tranche du projet.

M. LECHIFFLART demande des explications sur le concept "amorcer" la construction des bâtiments de la Faculté de Droit. Le Président lui propose d'écouter l'enregistrement du Conseil du 6.11.1986.

2) Mario DEL CAMPO, Responsable du SNEPSup de l'Université, met en garde le Conseil contre les attaques incessantes dirigées contre le syndicalisme et les syndiqués. Un député, membre de la Commission de l'Education Nationale, en qualifiant les syndiqués de "Lybiens de l'enseignement", a tenu des propos xénophobes et racistes indignes de la vocation universaliste de l'Université. Cette pratique rappelle celle qui a abouti au totalitarisme dans l'histoire récente.

IV - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (G.I.P.)

Ce G.I.P. intitulé "Céramiques Fines Techniques" est présenté par M. WALLART, Délégué Régional à la recherche et à la technologie (Ministère de l'Industrie) et Mme MORIAMEZ.

L'objectif est de réactiver le tissu économique de la Vallée de la Sambre par la création d'une structure pilote spécialisée dans la fabrication des Céramiques Fines Techniques (orientée vers la micro-électronique) pour préparer l'implantation de nouvelles industries.

Le G.I.P. est constitué entre la Région, l'Université de VALENCIENNES, le C.N.A.M., la Municipalité de MAUBEUGE, et 5 entreprises.

Le G.I.P. rassemblera un laboratoire fondateur (celui des matériaux industriels) et les laboratoires associés dont celui de Chimie-Métallurgie. Dans ce G.I.P., constitué pour 5 ans, l'Université de VALENCIENNES et le C.N.A.M. détiennent 51% des droits.

Les prévisions budgétaires sont de 4,6 millions pour la 1ère année, de 1,7 million la deuxième et de 2 millions la 3ème année.

Les conseillers jugent le projet intéressant d'autant plus qu'il coûte peu à l'Université et qu'il n'y a aucun risque dans l'hypothèse la plus pessimiste.

Cependant le Conseil demande, sur l'intervention de M. SOENEN, de modifier l'annexe 3 de la Convention (qui concerne la formation) dont voici la nouvelle rédaction :

"Chaque année, pourront être proposés des cycles de formation :

- certains au niveau technicien supérieur (8 à 12 personnes) sur l'élaboration des céramiques et le contrôle.
- d'autres au niveau ingénieur (4 à 8 personnes)
 - . élaboration
 - . caractérisation en vue de l'amélioration des propriétés.

Ces formations seront placées sous la responsabilité pédagogique de l'Université et du C.R.A. de VALENCIENNES au C.N.A.M., en application de la Convention liant les deux établissements".

A l'unanimité le Conseil autorise le Président (de l'Université) à associer l'Université au projet de G.I.P.

V - CREATION D'UN CENTRE DE VALORISATION DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (C.V.R.T.T.)

Le Président TISON précise que le projet de statuts du C.V.R.T.T. tient fidèlement compte de toutes les remarques émises lors des précédents conseils.

Le Conseil adopte les statuts à l'unanimité après avoir modifié l'article 5 (ajouter "en son absence" après ou) et l'article 14 (ajouter après Conseil Scientifique : "le Conseil de Gestion du Centre, à la majorité des 2/3, peut proposer des modifications").

Le C.V.R.T.T. recevra une subvention de la Région de 460 000 F au titre de l'année 1987.

Le Président TISON remercie une fois de plus la Région pour l'aide qu'elle apporte depuis longtemps à l'Université.

VI - NOMINATION D'UN DIRECTEUR AU C.V.R.T.T.

Selon les statuts, le Directeur du C.V.R.T.T. est nommé par le Président après consultation du Conseil Scientifique et du Conseil d'Université.

En attendant la réunion du prochain Conseil Scientifique le Président nomme M. CALLEGARI (qui a préparé la création et les statuts du C.V.R.T.T.) administrateur provisoire pour une durée maximale de 6 mois.

VII - PROJET DE CREATION D'UNE SOCIETE FILIALE

Dans le processus de transfert de technologie sont mises en relation des structures de droit privé et de droit public. Pour conforter les liens entre le service commun et les entreprises une solution consiste pour l'Université à créer une Société Filiale.

Cette Filiale serait chargée de favoriser la "vente" des innovations mises au point par les laboratoires (concession de brevets, de licences...), d'inciter à la création d'entreprises.

La création de filiale est prévue par le Ministère de l'Education Nationale (décret du 4.12.1985 et circulaire ministérielle du 30.10.86).

M. RAVALARD craint que le développement d'activités très appliquées soit un frein pour la recherche fondamentale.

M. MORIAMEZ préfère procéder par étape : d'abord la création d'un club qui préparerait une filiale où les entreprises seraient majoritaires.

M. DELQUIGNIES rappelle la volonté commune de l'Université et de la C.C.I. de travailler réellement ensemble, car le Valenciennois attend beaucoup de "son" Université dans des domaines concrets.

Le Président de la C.C.I. cite ensuite quelques actions communes :

- insertion de "matière grise" dans les entreprises du Valenciennois
- la phase concrète du C.E.T.I.A. (industries de l'audiovisuel)
- la vitrine du management
- la coordination nécessaire en formation continue

M. SZYMUSIAK est favorable à la création d'une filiale et propose d'y collaborer.

M. PHILIPPE, constatant le retard de la Région en matière de recherche, est favorable à la Société Filiale si elle est au service de l'ensemble des entreprises (car la recherche est financée par des capitaux publics)

Le Président TISON demande si le projet de création d'une Société filiale peut être mis à l'étude. Le Conseil répond oui à l'unanimité.

VIII - PRELEVEMENTS SUR LES CONTRATS DE RECHERCHE ET DEPENSES DE TELEPHONE

Devant la complexité de la gestion des contrats de recherche (les prélèvements pour frais de gestion variant de 0 à 12%) le Président TISON propose qu'un taux unique de 4% soit appliqué à tous les contrats.

Le Président demande également que les frais de téléphone soit pris en charge par les laboratoires et d'une manière générale que chaque composante (Institut ou Ecole) prenne à sa charge les frais de téléphone.

le Conseil vote ces propositions à l'unanimité.

IX - D.B.M.

Il s'agit d'une D.B.M. qui correspond à la réalité des ressources et des dépenses.

Elle est adoptée à l'unanimité.

X - ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE AVEC L'UNIVERSITE D'ORAN (ALGERIE)

Présenté par M. BLAISE cet accord est adopté à l'unanimité, après modifications apportées à l'article 2 et la suppression de l'article 7.

XI - CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE MASUKU (GABON)

C'est une convention cadre qui n'engage pas financièrement l'Université de VALENCIENNES. Elle a été négociée avec le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au GABON.

A l'article 2, ajouter : mathématiques ;
A l'article 9, ajouter : en cours (dernière ligne).

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

XII - CONVENTION AVEC LA C.C.I DE CAMBRAI

Cette convention a pour but de renforcer les liens entre l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS et la Chambre de Commerce et d'Industrie de CAMBRAI afin de coordonner et promouvoir des actions liées au développement du département universitaire du Cambrésis (D.U.C.) dans le domaine des formations initiales et continues et du transfert de technologie.

La phrase suivante est intercalée entre les articles 4 et 5 et devient l'article 5 ;

"La responsabilité pédagogique des actions de formation engagées dans le cadre de cette convention est reconnue à l'Université".

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

XIII - CONVENTION AVEC LA C.C.I. D'AVESNES ET LE C.F.P.H.

L'examen du projet de convention avec la C.C.I. d'Avesnes et le Centre de Formation et de Perfectionnement d'HAUTMONT sera examiné ultérieurement. En effet le Conseil, sur la proposition de M. PHILIPPE, a demandé un complément d'informations sur le niveau des formations du C.F.P.H. (14 voix pour, 2 abstentions).

XIV - ESEU : MODIFICATIONS

L'arrêté du 1er Octobre 1986 modifie l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université :

- il lui confère les mêmes droits que le baccalauréat en vue de la poursuite d'études supérieures.

- le nombre de modules passé de 3 à 4 et les modalités de préparation et d'évaluation sont l'examen global, l'examen par unités capitalisables avec contrôle ponctuel ou contrôle continu.

Le Conseil approuve à l'unanimité le document présenté par MM. ANGUE et DECHY.

.../

MEMBRES PRESENTS :

Personnalités extérieures : Mme LUBRANI,
MM. DELQUIGNIES, GRIMALDI, PHILIPPE
SZYMUSIAK

Collège A : Mme VICHY,
MM. BOURTON, FIOROT, FLORENT, HORLING, MORIAMEZ,
RAVALARD, SOENEN, TOURNIER, WILLAEYS

Collège B : Mmes HIPPOLYTE, MONSALLIER, Melle PLAISANT,
MM. DEL CAMPO, GADRON, OBERT, RAVIART, TISON.

Collège Etudiants : MM. DEFAUX, LECHIFFLART, VERCAIGNE

Collège ATOS : Mmes AMEUR, CLEUET, FRANCE
MM. BALENGHIEN, CAMUS, DUEZ

Membres de droit : MM. POIRSON, RENZI, VANCEULEBROECK

Excusée : MM. BODART, CARPENTIER

Invités : Mme MORIAMEZ
MM. BLAISE, CALLEGARI

Ont donné pouvoir : M. DELBECQ à M. DELQUIGNIES
M. GUILLAUME à M. DELQUIGNIES
M. PARENT à M. GRIMALDI
M. NONGAILLARD à Mme HIPPOLYTE
M. LOQUET à M. DEL CAMPO
M. NOGACKI à M. DEL CAMPO
Melle COUPLET à M. LECHIFFLART
M. ESPALIEU à M. LECHIFFLART